Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement Hauts-de-France
Séance plénière du 29 novembre 2016

La programmation du développement de l'offre de logements sociaux pour l'année 2017

1. Objectifs régionaux 2017

La détermination des objectifs de production de logements locatifs sociaux pour l'exercice de programmation 2017 repose sur la méthodologie suivante, constituée de quatre étapes :

1ère étape : compilation des objectifs fixés dans les programmes locaux de l'habitat (PLH)

La détermination des objectifs régionaux de production en matière de logement locatif social se fonde avant tout sur le recensement des objectifs fixés par les PLH de la région (cf. ANNEXE A : Objectifs PLH au 04/10/2016). Cela présente plusieurs avantages :

- Les PLH sont le fruit d'une concertation menée localement par les EPCI avec les acteurs de leur territoire
- Les PLH sont débattus en Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement par l'ensemble des acteurs régionaux de l'habitat
- Les 2/3 de la population régionale sont couverts par un PLH exécutoire ou en phase d'approbation

2ème étape : estimation des objectifs de production dans les territoires non couverts par des PLH

Pour les territoires non couverts par un PLH, les objectifs de production ont été approchés sur la base de la moyenne annuelle de production constatée au cours des 3 dernières années.

3ème étape : estimation des objectifs de production en matière de logements "structure" (résidences sociales, pensions de famille...)

Les objectifs de production sont également approchés sur la base de la moyenne annuelle de production constatée au cours des 3 dernières années.

4ème étape : vérification de la capacité à faire sur les territoires

Une fois les objectifs estimés, la capacité à faire des bailleurs sociaux est vérifiée sur la base des données du portail de suivi de la programmation des logements sociaux (SPLS) qui recense les projets à venir des bailleurs sociaux. À cet égard, il convient de rappeler que la saisie au fil de l'eau de la programmation des maîtres d'ouvrage dans SPLS est essentielle.

A ce stade, l'objectif annuel de production régional de logements sociaux pour 2017 est donc estimé **entre 9 500 et 10 000 PLAI/PLUS/PLS**, qui, **de façon indicative**, pourrait être décomposé en :

- 2 700 PLAI

- 5 000 PLUS

- 1 900 PLS

2. Harmonisation des forfaits PLAI à l'échelle de la grande Région

S'agissant de la distribution des financements HLM, 2016 a constitué une année de transition : le CRHH a en effet validé, en mars 2016, le maintien, à titre transitoire, des méthodes antérieurement utilisées dans les deux anciennes régions. Le travail d'harmonisation des forfaits PLAI qui est en cours vise donc plusieurs objectifs :

- ***corriger certaines iniquités territoriales liées à la fusion des régions*** : en effet, dans certains cas, le maintien des 2 méthodes antérieures s'est traduit par des forfaits PLAI différents pour des territoires dont les caractéristiques sont similaires. On constate notamment que le sud de l'Oise sous influence francilienne est moins bien servi que la MEL ou que les territoires ruraux du Nord Pas-de-Calais sont largement mieux servis que les picards (cf. ANNEXE B : État des lieux – Exercice 2015).
- ***faciliter la production de PLAI dans les secteurs de la région qui sont les plus tendus*** : sur certains territoires, les coûts fonciers, et la concurrence avec les promoteurs privés peuvent constituer une difficulté supplémentaire pour équilibrer les opérations en PLAI.
- ***orienter les aides publiques au logement vers les secteurs où la tension pour un demandeur de logement social est la plus forte***

Ce travail d'harmonisation se décline en deux étapes :

1. Identification des classes ou groupes de territoires homogènes entre eux en matière de tension du marché et de tension à l'accès dans le parc social
2. Détermination des écarts admissibles/souhaitables entre les forfaits PLAI de chaque groupe

La première étape s'appuie donc, à ce stade, sur les éléments suivants :

- Le point de départ de la classification des territoires est le zonage ABC du logement qui est aujourd'hui le seul zonage homogène, régulièrement remis à jour (tous les 3 ans), qui permet de mesurer la tension des marchés immobiliers et fonciers. (cf. ANNEXE C : Zonage ABC au 01/08/2014)
- Partant de ce zonage communal, chaque EPCI (ou futur EPCI 2017) se voit attribuer un niveau de tension de son marché du logement. Le territoire régional apparaît ainsi maillé d'EPCI classés en 4 catégories de tension :
    - une zone de tension maximale sur la Métropole Européenne de Lille et sur la frange francilienne de l'Oise
    - une zone de forte tension au sud de l'Oise et sur Amiens
    - une zone de tension plus faible sur la banane minière, le littoral du Nord et du Pas de Calais, et les agglomérations de St Quentin, Laon, Soissons et Château-Thierry
    - une zone de tension modérée ailleurs

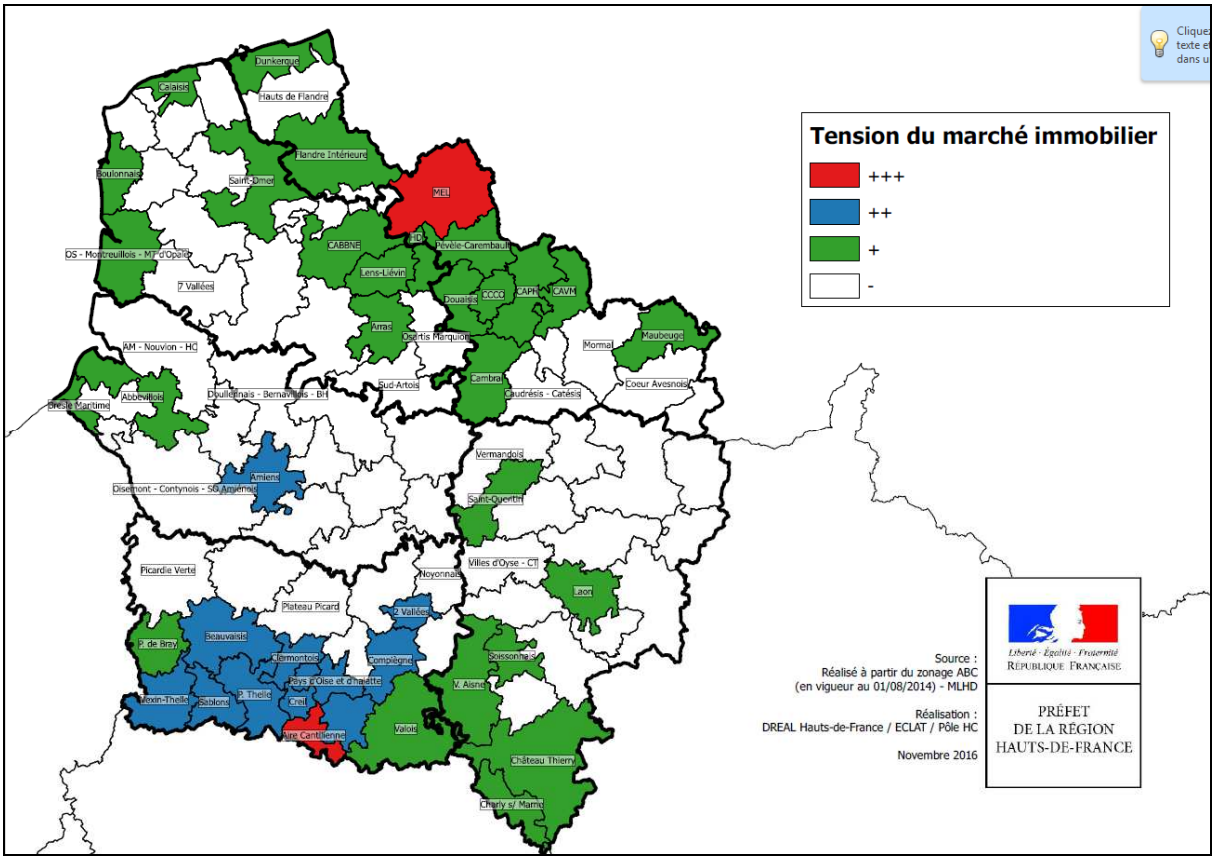

Niveau de tension du marché du logement par EPCI déterminé sur la base du zonage ABC (zonage d'application du dispositif PINEL) en vigueur au 01/08/2014.

- Il est cependant proposé que ce classement des EPCI soit ensuite confirmé ou corrigé en fonction d'indicateurs complémentaires, étudiés pour les EPCI de plus 30 000 habitants et dont le parc social représente plus de 10 % du parc de résidences principales (de façon à écarter les éventuels biais numériques en termes de tension liés à l'importance démographique des EPCI et au niveau de développement de leurs parcs locatifs sociaux respectifs) :
    - La tension à l'accès sur le parc locatif social (= nbre de demande de LLS en stock / nbre d'attributions sur 1 an, hors demandes de mutation).

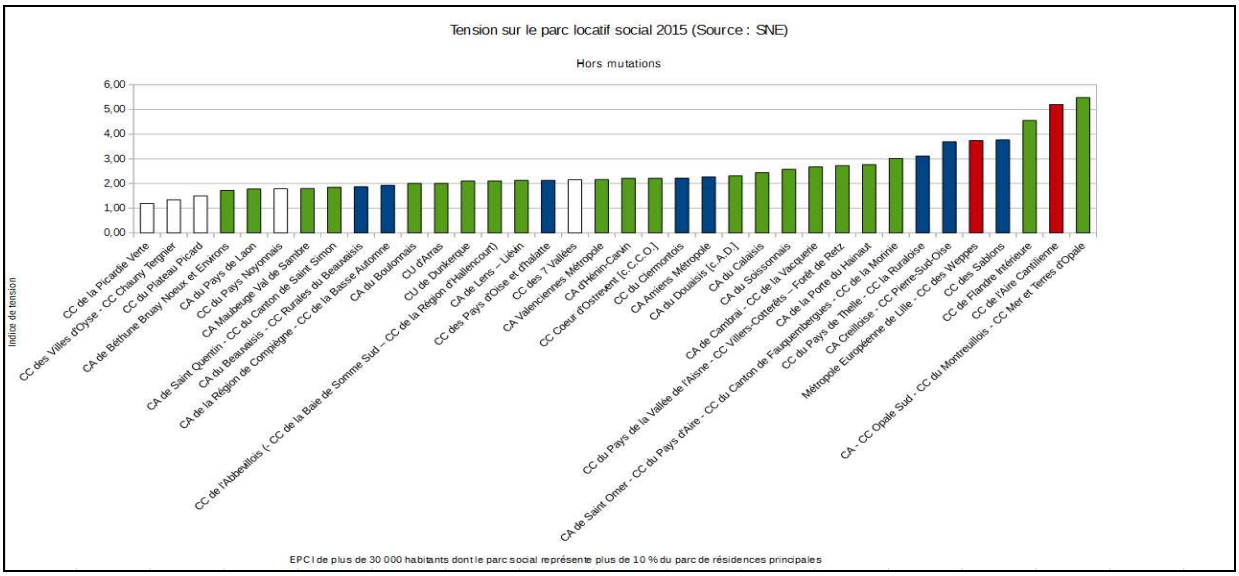

- La vacance dans le parc social (taux de vacance de plus de 3 mois dans le parc social des EPCI de plus de 30 000 habitants, et où le parc social représente plus de 10 % du parc)

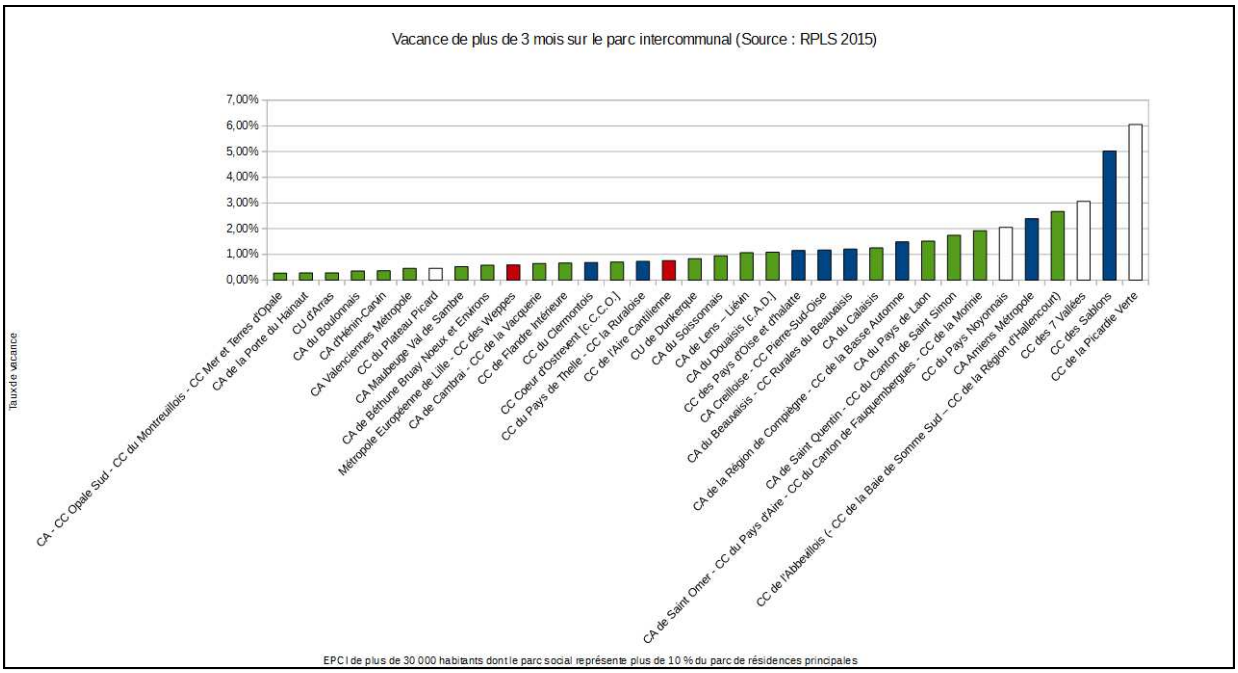

- En l'absence de données permettant de mesurer les écarts de coûts fonciers entre EPCI, il a été décidé d'examiner les écarts de coûts de production des opérations HLM réalisées en 2015. Toutefois, cette vérification n'a pas fait ressortir d'écart significatif entre les différents territoires de gestion (cf. ANNEXE D : Coûts moyens de production HLM par EPCI).

<u>Les principaux enseignements</u>

- Certains EPCI (Amiens, Beauvais, Compiègne) bénéficient aujourd'hui d'un forfait PLAI plus élevé que d'autres grandes agglomérations présentant des caractéristiques similaires :
  - Sur Beauvais et Compiègne la tension sur la demande est relativement similaire à celle de Laon, Maubeuge ou Boulogne
  - Pour Amiens, la tension est comparable à celle d'Hénin-Carvin, ou de Douai. Par ailleurs, même si la vacance dans le parc social est globalement très faible dans les Hauts de France, la communauté d'agglomération d'Amiens fait partie des 5 EPCI de la Région qui présentent les taux de vacance les moins faibles.
- Laon, Soissons et Château-Thierry, qui présentent des tensions proches de celles de Maubeuge ou Boulogne, sont aujourd'hui alignés sur les territoires ruraux picards.
- Au sein des territoires non tendus de la Région, les écarts de forfaits sont aujourd'hui conséquents entre par exemple le sud de l'Avesnois rural (6 200 euros/ PLAI) et le Nord rural de l'Aisne (1 500 euros /PLAI), pour des niveaux de tension et de vacance semblables.

En deuxième approche et suite aux demandes de compléments exprimées lors du bureau de CRHH du 9 novembre 2016, il a été choisi de représenter et d'analyser le niveau de tension de chacun de ces EPCI (comptant plus de 30 000 habitants et forts d'un parc de logement locatif social représentant plus de 10 % de leur parc de résidences principales) portant sur les ménages demandeurs ayant des ressources inférieures au plafond du logement PLAI (cf. ANNEXE E : Tension sur le parc PLAI), et de croiser ce nouveau critère avec l'importance du nombre de demandeurs. Pour ce faire, chaque EPCI a été représenté par un point situé dans le plan formé par les axes suivants :

- Tension à l'accès au logement PLAI (= nbre de demande de LLS en stock / nbre d'attributions sur 1 an, hors demandes de mutation).

- Volume de la demande de logement social provenant de personnes éligibles au logement PLAI, rapporté à la population de l'EPCI

La lecture du graphique ainsi obtenu vient confirmer la pertinence des principaux points de débats évoqués préalablement. En addition, il ressort de ce travail qu'un certain nombre d'EPCI, notamment ceux situés au Sud de l'Oise de même que la Flandre Intérieure et la communauté d'agglomération issue du regroupement au 1er janvier 2017 des communautés de communes Mer et Terres d'Opale, Opale Sud et Montreuillois, se distinguent par leur niveau de tension concernant l'accès au logement PLAI. De fait, il apparaît pertinent de s'interroger sur une éventuelle évolution des montants des forfaits PLAI dans ces territoires, dans le cadre de cette entreprise d'harmonisation régionale.

En outre, une attention particulière a été portée à la problématique de l'accès au logement locatif social pour les personnes issues de structures d'hébergement. Néanmoins, les données issues du Système National d'Enregistrement font état d'une demande relativement modérée de la part de ces publics sur les principaux EPCI régionaux, à l'exception toutefois de la Métropole européenne de Lille (cf. ANNEXE F : Tension concernant l'accès au logement social depuis les structures d'hébergement).

A l'issue de ce travail, il est donc possible de présenter une première classification des territoires. La cartographie ci-dessous la fait apparaître.

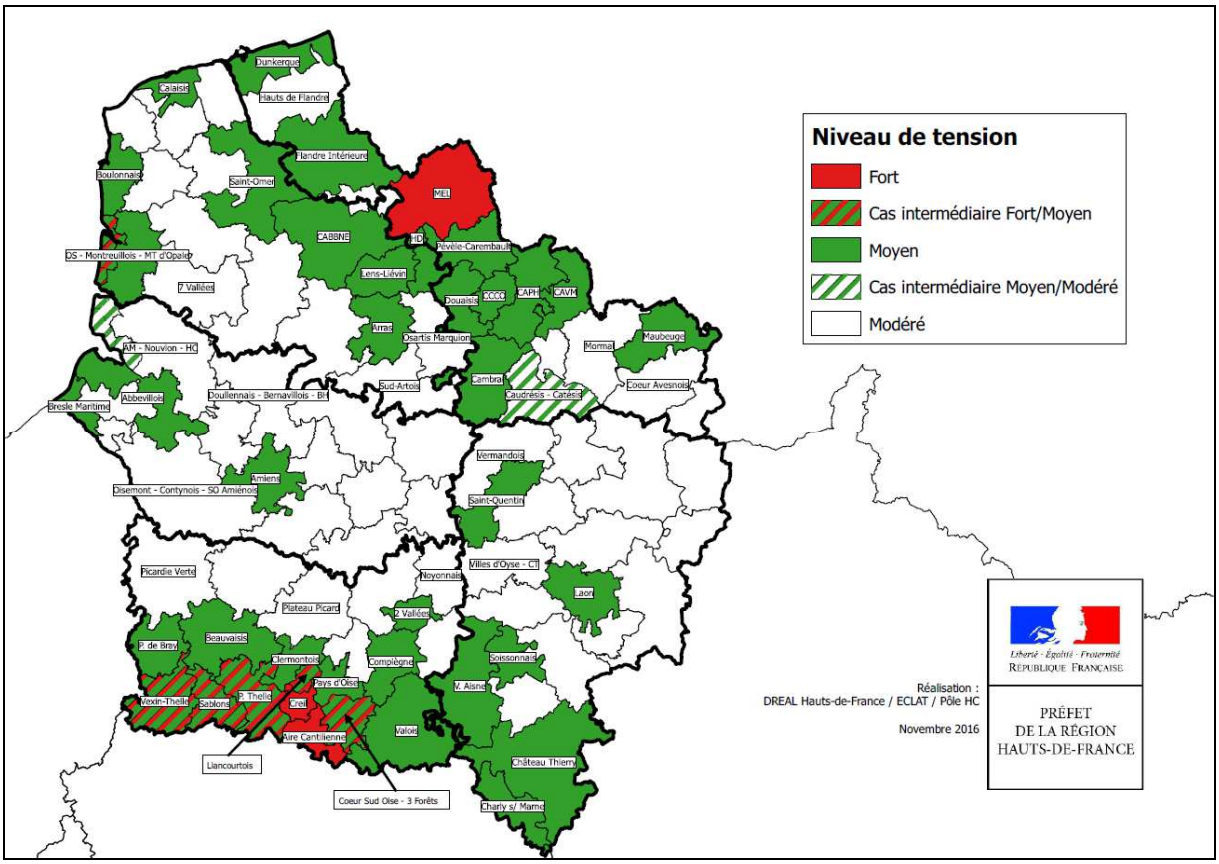

3. Évolution du mode de répartition interrégionale des aides à la pierre

Le dernier groupe de travail FNAP de l'année s'est réuni le 21 novembre dernier. Il en ressort que six scénarios de répartition de l'enveloppe budgétaire pour l'exercice de programmation 2017 seront présenté lors du conseil d'administration du FNAP du 1 er décembre prochain :

- 5 scénarios combinant, dans des proportions variables:
    - une reconduction de la méthode de programmation 2016 portant sur 75 à 90 % de l'enveloppe
    - une redistribution du reste de l'enveloppe sur la base de 2 critères:
        - la tension de la demande non frictionnelle (= nbre de demandes LLS hors mutations - nbre d'attributions hors mutations au cours des 18 derniers mois)
        - le taux de pauvreté (= % de ménages en-dessous du revenu médian)
- un 6ème scénario de reconduction à 100 % de la répartition 2016, visant à éviter de bouleverser et de complexifier les méthodes de calculs dans la précipitation et de reprendre la réflexion préalablement initiée dès janvier 2017

Le conseil d'administration du FNAP du 1er décembre prochain pourrait ne pas être conclusif sur la répartition des enveloppes. Si c'est le cas, un autre CA dématérialisé sera organisé avant fin 2016.

ANNEXE A : Objectifs PLH au 04/10/2016

Date mise à jour 04/10/2016

Dpt	Délégataires PLH	Nb communes	Nombre habitants	Informations PLH					Objectif GLOBAL LLS			
				Étape dans procédure PLH	source utilisée	Échéance à venir	Date exécutoire	Date échéance	PLAI	PLUS	PLS	TOTAL LLS
02	CA Saint-Quentin	20	74 463		SUDOCUH		2014	2020				**257**
02	CA Soissonnais	28	53 695	Avis du CRH 05/2016	CRHH 2016	exécutoire fin 2016	2014	2020				**344**
02	CC Chauny tergnier	24	40 271		SUDOCUH		2016	2022	36	60		**96**
02	CC Des Villes D'Oyse	21	15 541		SUDOCUH		2016	2022	12	24		**36**
02	CC Du Val De L'Aisne	58	20 792		SUDOCUH	PLH arrivé à échéance en septembre 2012, pas de réengagement						**0**
02	CC La Thierache D'Aumale	12	6 034		SUDOCUH		2014	2020				**0**
02	CC Les Portes De La Thierache	30	7 444	PLUI Valant PLH	SUDOCUH	Demande de passage en CRHH en mars 2016. Pas d'enjeux sur l'habitat. A ce jour, procédure de PLUi en phase finale après enquête publique.						**0**
02	CC Region De Chateau-Thierry	25	32 212	Avis du CRH 2014	Proposé au CRHH 2014	Passage en CRHH avis favorable en 2014. Délibération d'adoption et mesure de publicité en 2016, caractère exécutoire en juin 2016. (PLH qui aurait dû être exécutoire début 2015)	2016	2022				**235**
02	CC Val De L'Ailette	26	11 526		SUDOCUH		2016	2022	5	13		**18**
02	CC Villers-Cotterets - Foret De Retz	18	16 194		Avant CRHH 2016	Délibération d'arrêt projet le 23 septembre 2016 et demande de passage en CRHH.			135		38	**173**
	Total Aisne	**262**	**278 172**									**1 159**
59	CA De Cambrai	49	77 852	prorogation jusqu'au 31/12/15 (attente délib EPCI) COPIL sur le plan d'actions en juin 2016	SUDOCUH	Arrêt de projet PLH2			132	330	50	**512**
59	CA De La Porte Du Hainaut	46	159 706	Porté à connaissance 19/10/15 PLH 15-20	SUDOCUH	Attente Arrêt de projet depuis 01/16						**1 260**
59	CA De Valenciennes Metropole	35	192 893	Délibération de l'EPCI le 01/07/2016 Adoptant le PLH (exécutoire ap 2 mois)	CRHH 2016		2016	2022				**1 620**
59	CA Du Douaisis	35	153 317	Avis CRH 05/16	CRHH 2016	exécutoire fin 2016						**1 111**
59	CA Maubeuge Val De La Sambre	42	127 785	Prorogation jusqu'au 31 décembre 2016 demande PLH finalisé avant fin juin 2016	SUDOCUH	Projet de PLH2 en CRHH le 7/11						**1 083**
59	CC Cœur D'Ostrevent	21	73 872	Révision du PLH2 engagée (31/03/2016). Demande prorogation avis favorable Préfet et doit délibérer (max mi-2018)	SUDOCUH	Production diagnostic						**600**
59	CC De Flandre Interieure	50	103 153	PLUI engagé 12/15 valant PLH	SUDOCUH	exécutoire fin 2017						**0**
59	CC Du Caudresis Et Du Catesis	46	66 537	Délibération de l'EPCI approuvant le PLH 2016	CRHH 2016	exécutoire fin 2016			72	114	0	**186**
59	CC Flandre-Lys	8	39 806	Porté à connaissance 2012	SUDOCUH	Abandon procédure						**0**
59	CU De Dunkerque	17	203 241	PLUiHD engagé le 19/12/2013	CRHH	Bilan à mi-parcours en 2017	2013	2018	420	900	120	**1 440**
59	MEL Metropole Europeenne De Lille	85	1 145 501	Modification PLH2 suite loi 18/01/2013 par délibération du 19/06/2015. Bilan à mi-parcours en CRHH le 05/09/2016	SUDOCUH		2013	2019	3 600	8 400	3 000	**15 000**
	Total Nord	**434**	**2 343 663**									**22 812**
60	CA Beauvaisis (Cab)	31	82 001	Délibération de l'EPCI approuvant le PLH 2016	CRHH 2016	exécutoire fin 2016	2016	2022			250	**1 060**
60	CA Creilloise	4	73 222	Délibération de l'EPCI approuvant le PLH en 2012	SUDOCUH		2013	2019	171	570	141	**882**
60	CA De La Region De Compiegne (Arc)	16	74 075	PLH arrivé à échéance au 12/01/2016 lancement PLUI H	CRHH		2016	2022				**810**
60	CC Des Lisieres De L'Oise	20	17 002	Délibération de l'EPCI approuvant le PLH 2014	SUDOCUH		2014	2020				**99**
60	CC Deux Vallees (Cc2v)	16	23 511		SUDOCUH		2011	2017				**360**
60	CC Pays Noyonnais	42	34 163	Délibération de l'EPCI approuvant le PLH le 17/12/2015	Avis sur PLH commune de Passel		2016	2022				**150**
	Total Oise	**129**	**303 974**									**3 361**
62	CA Artois Comm	65	228 802		SUDOCUH		2013	2019	672	1 548	306	**2 526**
62	CA De Lens - Lievin	36	244 468		SUDOCUH		2015	2021	864	2 358		**3 222**
62	CA De Saint-Omer	18	73 672		SUDOCUH		2012	2018	153	357		**510**
62	CA d 'Henin Carvin	14	125 414		SUDOCUH		2014	2020	402	952	146	**1 500**

62	*CA Du Boulonnais*	22	119 237	arrêté de projet 30 juin 2016 CRHH	CRHH 2016	PLUI exécutoire 01/2017	2015/2017	2018/2023				**1110 LLS neufs dont 120 PLAI et 990 PLUS/PLS+ 90 LLS A.A Total programmation = 1200**
62	CA Du Calaisis	5	97 076	Délibération de l'EPCI approuvant le PLH 2013.PLH non exécutoire : irrégularités dans le contrôle de légalité, fin 2013 et absence de mise en œuvre des mesures de publicité	CRHH 2012	Nouveau PLH à engager début 2017 sur le nouveau périmètre intercommunal	2012	2017				**360**
62	CC Artois Flandres	14	17 561	Porté à connaissance 2009	SUDOCUH	PLH suspendu . EPCI fusion avec CABBNE au 01/01/2017						**0**
62	CC Artois Lys	21	35 496		SUDOCUH		2012	2018	80	320		**400**
62	CU d 'Arras	39	105 639		SUDOCUH		2013	2019	385	834	0	**1 219**
	Total Pas-de-Calais	**234**	**1 047 365**									**10 937**
80	CA Amiens Metropole	33	179 103		SUDOCUH	en cours	2012	2018	804	1 158	168	**2 130**
80	CC A L'Ouest D'Amiens	18	11 840	PLUI engagé 11/13 valant PLH	SUDOCUH	En cours d'élaboration						
80	CC Authie - Maye	34	17 521	Porté à connaissance 2013	SUDOCUH	en cours de validation			30			**120**
80	CC Avre Luce Moreuil	23	13 254	Avis des communes sur projet 2015	SUDOCUH	en cours de validation			15			**60**
80	CC Baie De Somme Sud	13	12 112	Délibération Engagement PLH 2012	SUDOCUH	PLH abandonné						
80	CC De L'Abbevillois	13	31 505	Délibération de l'EPCI approuvant le PLH 2016	CRHH 2016	en cours	2016	2022	60	180		**240**
80	CC De La Region De Oisemont	34	6 790	Délibération Engagement PLH 2015	SUDOCUH	En cours d'élaboration						
80	CC De La Region D'Hallencourt	18	9 110	Porté à connaissance 2014	SUDOCUH	PLH abandonné						
80	CC Du Bernavillois	26	6 685	Porté à connaissance 2013	SUDOCUH	En cours d'élaboration						
80	CC Du Bocage Et De L'Hallue	26	13 834	PLUI engagé 02/13 valant PLH	SUDOCUH	En cours d'élaboration						
80	CC Du Canton De Conty	23	9 477	PLUI engagé 12/13 valant PLH	SUDOCUH	En cours d'élaboration						
80	CC Du Canton De Nouvion En Ponthieu	17	8 462	Délibération Engagement PLH 2008	SUDOCUH	PLH abandonné						
80	CC Du Haut Clocher	20	7 990	Porté à connaissance 2013	SUDOCUH	PLH abandonné						
80	CC Du Pays Du Coquelicot	67	29 039	PLUI engagé 06/13 valant PLH	SUDOCUH	En cours d'élaboration						
80	CC Du Sud Ouest Amienois	63	21 967	Délibération Engagement PLH 2013	SUDOCUH	En cours d'élaboration						
80	CC Du Val De Nievre Et Environs	20	17 612	Délibération Engagement PLH 2014	SUDOCUH	En cours d'élaboration						
80	CC Du Val De Noye	26	9 869	Porté à connaissance 2013	SUDOCUH	En cours d'élaboration						
80	CC Du Val De Somme	32	25 592	Délibération de l'EPCI approuvant le PLH 2015	SUDOCUH	en cours	2016	2022				**103**
80	CC Du Vimeu Industriel	14	18 315	Délibération Engagement PLH 2013	SUDOCUH	en cours de validation						**150**
	Total Somme	**520**	**450 077**									**2 803**
	Total Région	**1 579**	**4 423 251**									**41 072**

ANNEXE B : État des lieux – Exercice 2015

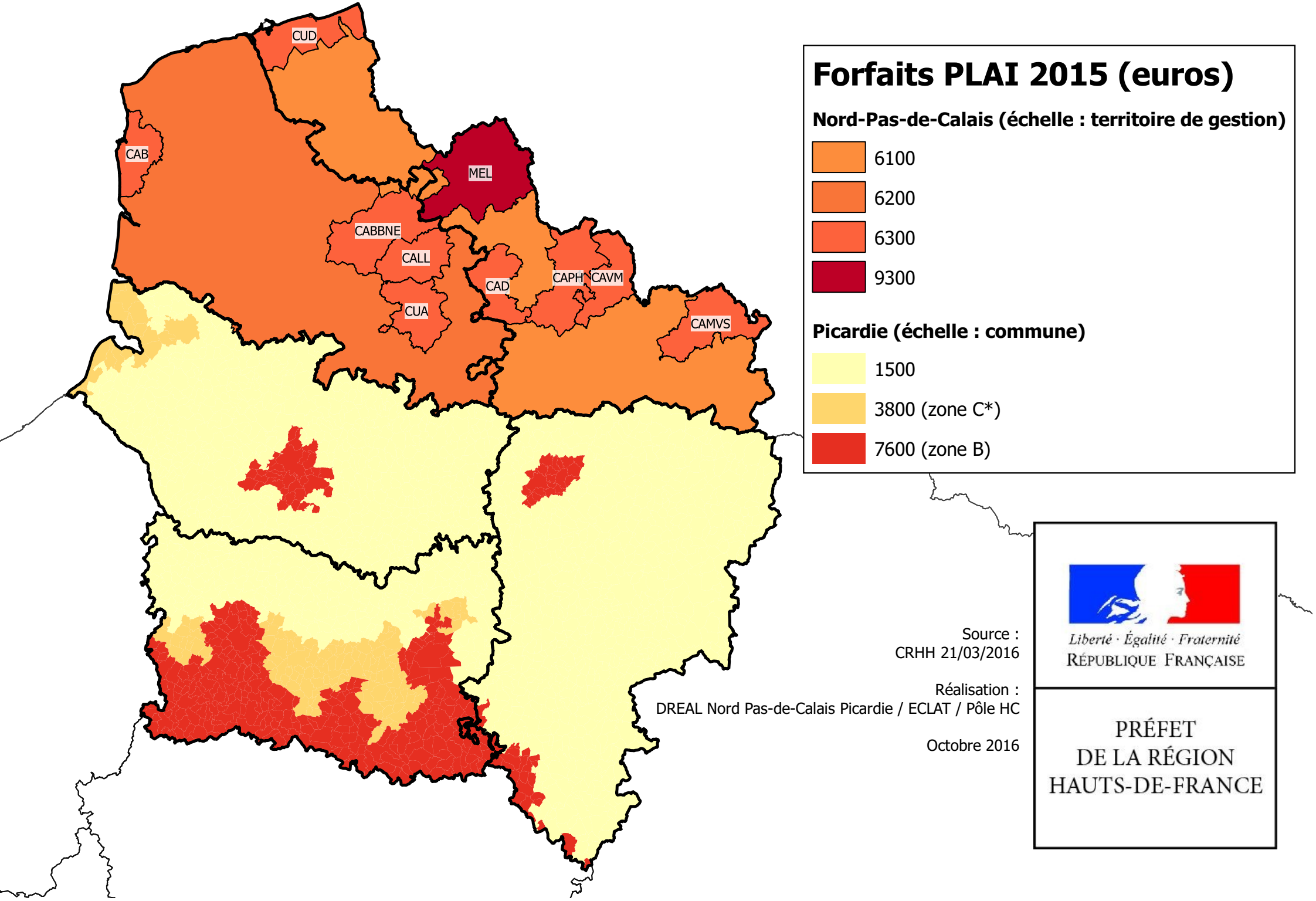
CUD
CAB
MEL
CABBNE
CALL
CAD
CAPH
CAVM
CUA
CAMVS
Forfaits PLAI 2015 (euros)
Nord-Pas-de-Calais (échelle : territoire de gestion)
6100
6200
6300
9300
Picardie (échelle : commune)
1500
3800 (zone C*)
7600 (zone B)
Source :
CRHH 21/03/2016
Réalisation :
DREAL Nord Pas-de-Calais Picardie / ECLAT / Pôle HC
Octobre 2016
Liberté · Égalité · Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

ANNEXE C : Zonage ABC au 01/08/2014

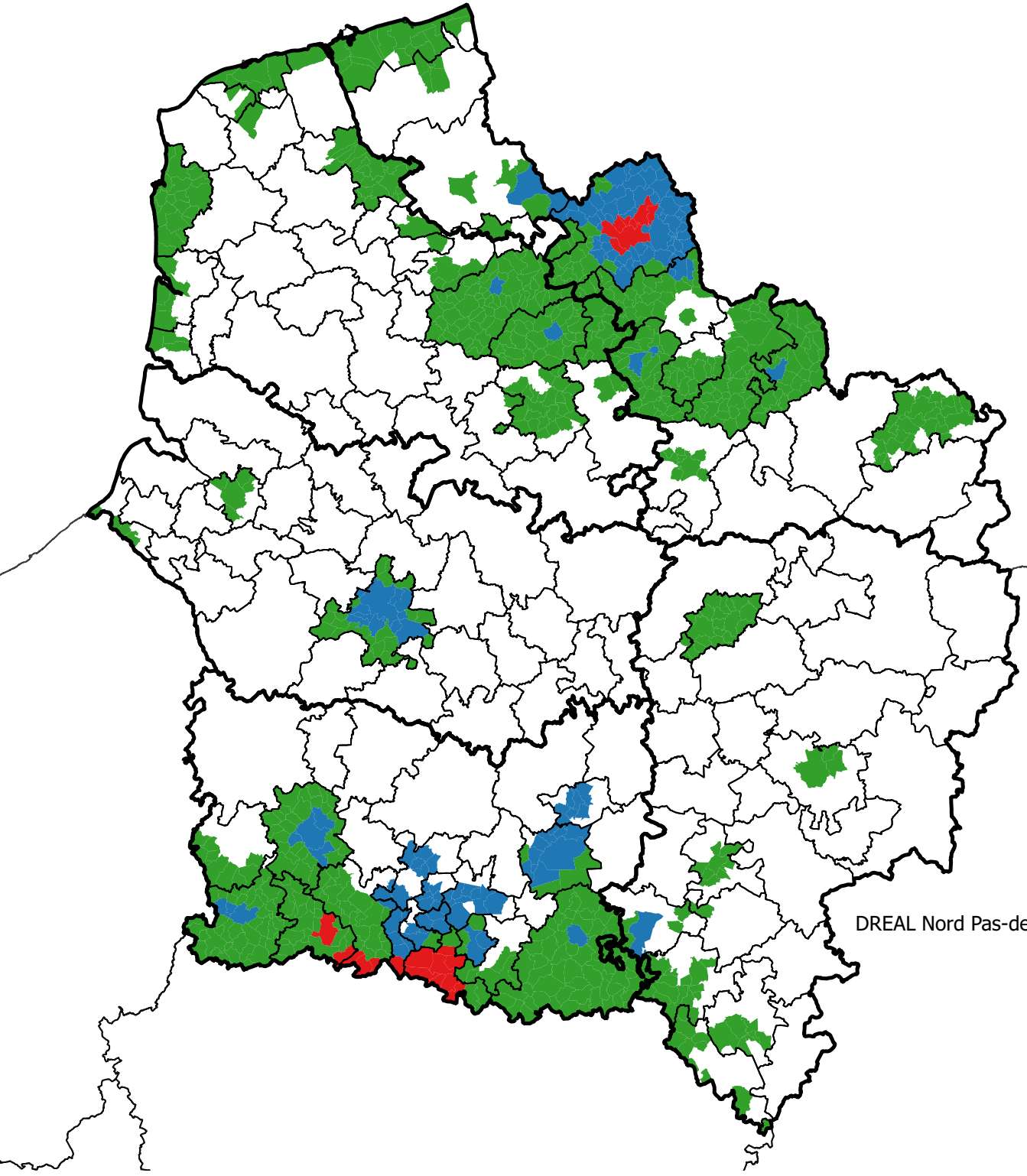

Zonage ABC au 1er août 2014

- A
- B1
- B2
- C

Source :
MLHD

Réalisation :
DREAL Nord Pas-de-Calais Picardie / ECLAT / Pôle HC

Septembre 2016

Liberté • Egalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
NORD - PAS-DE-CALAIS
PICARDIE

ANNEXE D : Coûts moyens de production HLM par EPCI

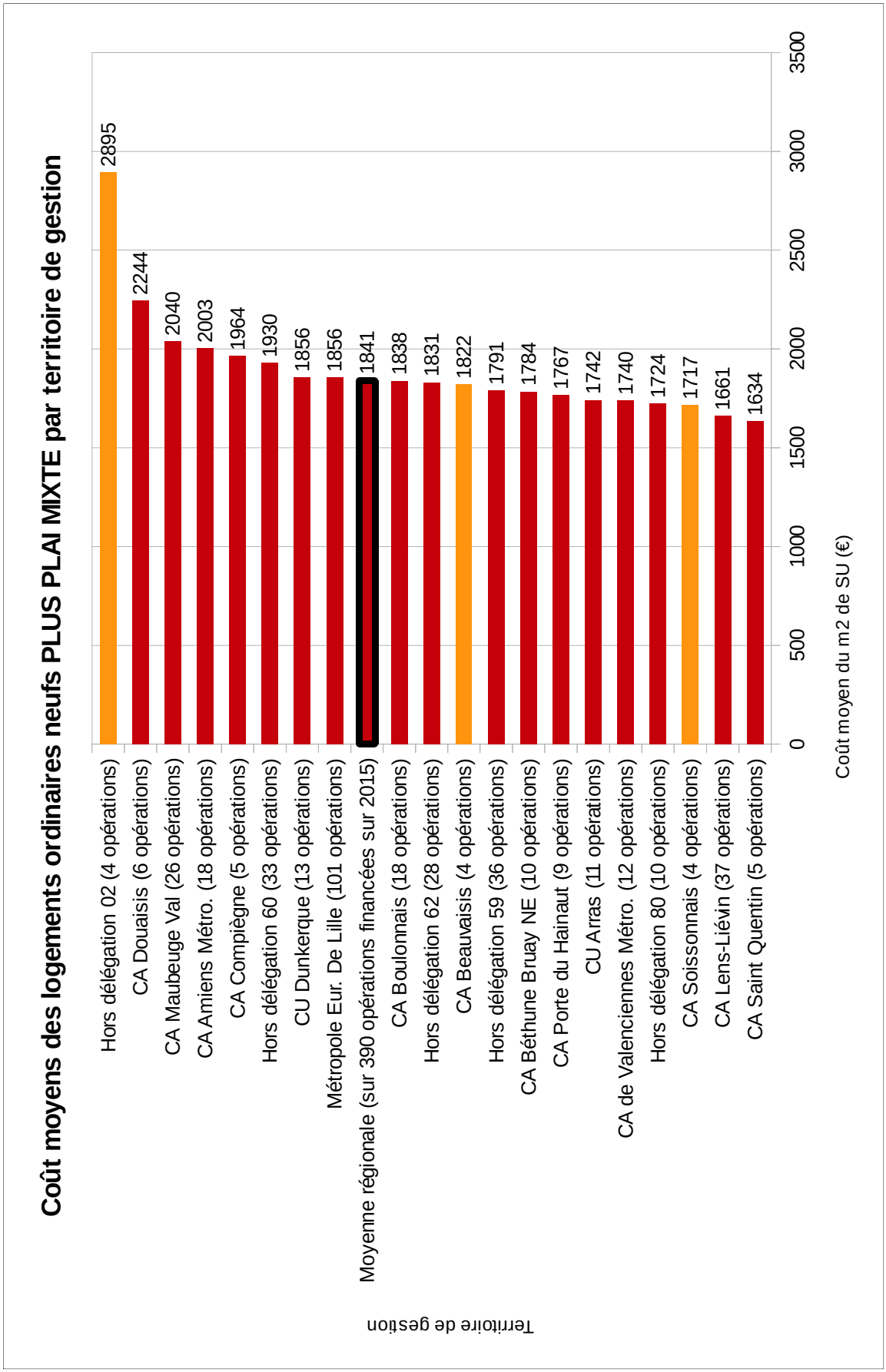
Coût moyens des logements ordinaires neufs PLUS PLAI MIXTE par territoire de gestion
Hors délégation 02 (4 opérations) 2895
CA Douaisis (6 opérations) 2244
CA Maubeuge Val (26 opérations) 2040
CA Amiens Métro. (18 opérations) 2003
CA Compiègne (5 opérations) 1964
Hors délégation 60 (33 opérations) 1930
CU Dunkerque (13 opérations) 1856
Métropole Eur. De Lille (101 opérations) 1856
Moyenne régionale (sur 390 opérations financées sur 2015) 1841
CA Boulonnais (18 opérations) 1838
Hors délégation 62 (28 opérations) 1831
CA Beauvaisis (4 opérations) 1822
Hors délégation 59 (36 opérations) 1791
CA Béthune Bruay NE (10 opérations) 1784
CA Porte du Hainaut (9 opérations) 1767
CU Arras (11 opérations) 1742
CA de Valenciennes Métro. (12 opérations) 1740
Hors délégation 80 (10 opérations) 1724
CA Soissonnais (4 opérations) 1717
CA Lens-Liévin (37 opérations) 1661
CA Saint Quentin (5 opérations) 1634
Territoire de gestion
0
500
1000
1500
2000
2500
3000
3500
Coût moyen du m2 de SU (€)

ANNEXE E : Tension sur le parc PLAI

Tension sur le parc PLAI des EPCI de plus de 30 000 habitants et dont le parc social représente plus de 10 % du parc de résidences principales

NB : La couleur de chaque point renvoie au niveau de tension de l'EPCI évalué sur la base du zonage ABC

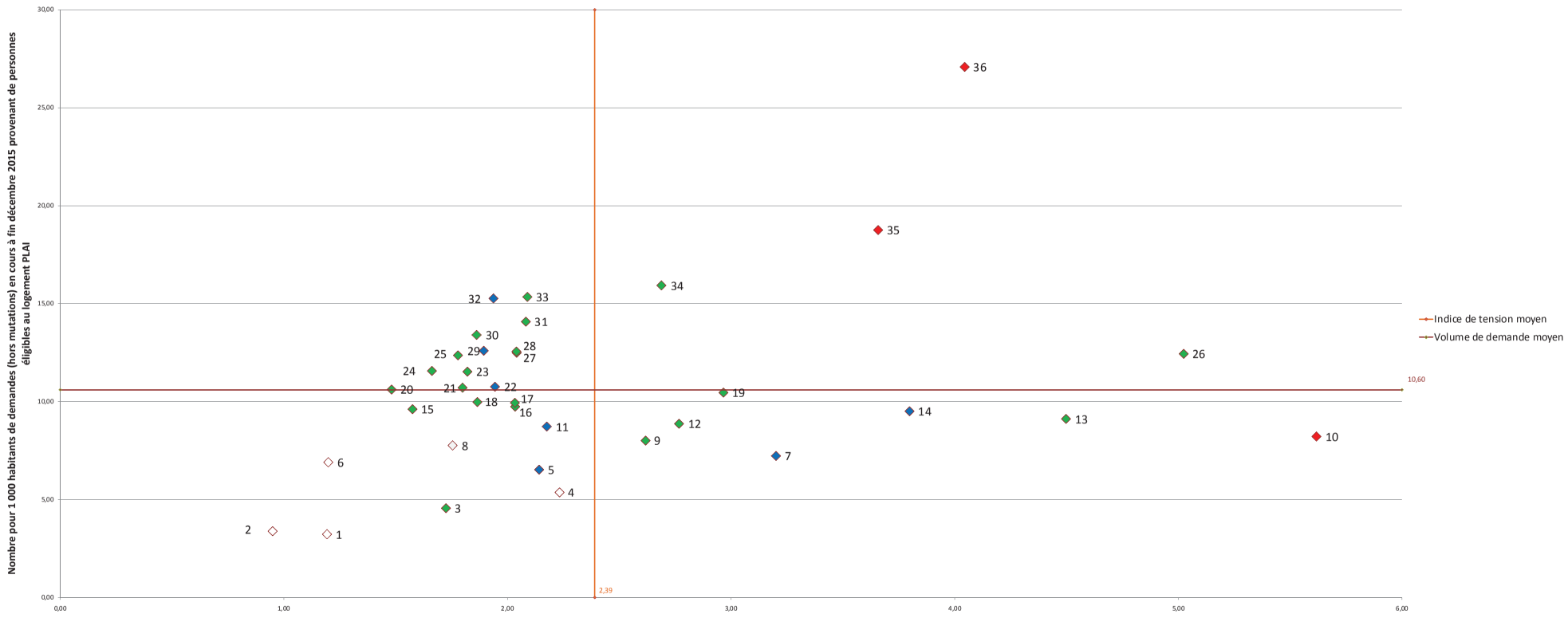

Indice de tension concernant l'accès au logement PLAI (Nombre de demandes (hors mutations)en cours à fin décembre 2015 provenant de personnes éligibles au logement PLAI rapporté au nombre de demandes (hors mutations) satisfaites sur l'année 2015 pour cette même catégorie de public)

Table de correspondance

Nom EPCI	N°
CC du Plateau Picard	1
CC de la Picardie Verte	2
CA de Saint Quentin - CC du Canton de Saint Simon	3
CC des 7 Vallées	4
CC des Pays d'Oise et d'halatte	5
CC des Villes d'Oyse - CC Chauny Tergnier	6
CC du Pays de Thelle - CC la Ruraloise	7
CC du Pays Noyonnais	8
CA de Cambrai - CC de la Vacquerie	9
CC de l'Aire Cantilienne	10
CC du Clermontois	11
CC du Pays de la Vallée de l'Aisne - CC Villers-Cotterêts – Forêt de Retz	12
CC de Flandre Intérieure	13
CC des Sablons	14
CA de Béthune Bruay Noeux et Environs	15
CC Coeur d'Ostrevent [c.C.C.O.]	16
CA de la Porte du Hainaut	17
CC de l'Abbevillois (- CC de la Baie de Somme Sud – CC de la Région d'Hallencourt)	18
CA de Saint Omer - CC du Pays d'Aire - CC du Canton de Fauquembergues - CC de la Morinie	19
CA Maubeuge Val de Sambre	20
CA du Boulonnais	21
CA de la Région de Compiègne - CC de la Basse Automne	22
CU d'Arras	23
CA du Pays de Laon	24
CA Valenciennes Métropole	25
CA - CC Opale Sud - CC du Montreuillois - CC Mer et Terres d'Opale	26
CA de Lens – Liévin	27
CA d'Hénin-Carvin	28
CA du Beauvaisis - CC Rurales du Beauvaisis	29
CU de Dunkerque	30
CA du Douaisis [c.A.D.]	31
CA Amiens Métropole	32
CA du Calaisis	33
CA du Soissonais	34
Métropole Européenne de Lille - CC des Weppes	35
CA Creilloise - CC Pierre-Sud-Oise	36

ANNEXE F : Tension concernant l’accès au logement social depuis les structures d’hébergement

EPCI considérés : Plus de 30 000 habitants
Taille du parc social > 10 % du parc de résidences principales
Nombre de demandes > 30

Département	**EPCI**	**Demandes en cours (hors mutations) personnes logées en structure d'hébergement (situation à fin décembre 2015)**
59	CA de la Porte du Hainaut	43
60	CA de la Région de Compiègne - CC de la Basse Automne	56
59	CA Valenciennes Métropole	146
02	CA de Saint Quentin - CC du Canton de Saint Simon	26
62	CA d'Hénin-Carvin	35
02	CA du Pays de Laon	34
59	CA Maubeuge Val de Sambre	62
60	CA du Beauvaisis - CC Rurales du Beauvaisis	96
80	CA Amiens Métropole	161
60	CA Creilloise - CC Pierre-Sud-Oise	95
59	CA du Douaisis [c.A.D.]	67
59	CU de Dunkerque	194
02	CA du Soissonais	40
62	CA de Lens – Liévin	85
62	CA du Boulonnais	62
62	CU d'Arras	151
62	CA de Béthune Bruay Noeux et Environs	81
59	Métropole Européenne de Lille - CC des Weppes	1065
62	CA de Saint Omer - CC du Pays d'Aire - CC du Canton de Fauquembergues - CC de la Morinie	60
62	CA du Calaisis	106
62	CA - CC Opale Sud - CC du Montreuillois - CC Mer et Terres d'Opale	45
59	CA de Cambrai - CC de la Vacquerie	49